



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 21 septembre 2023	Nombre de conseillers présents : 14
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-sept septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. FILLATRE, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT.

Ont donné pouvoir : Mme Alexandra EYERABIDE à M. Alain PRAT
Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Bernard JACQUET à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : MM. Patrick VELAY, Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / IX / 2 – 3.1 Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM 219

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code général des impôts, notamment son article 1042,
VU la délibération n° 2023 / V / 5 - 7.1 du Conseil municipal du 13 avril 2023 portant approbation du Budget primitif 2023 de la commune,
CONSIDÉRANT la mise en vente de la parcelle cadastrée section AM 219, sise 2 rue du Château à Cerny,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur d'une partie de ladite parcelle, en vue de la création de places de stationnement à proximité de l'Espace Jean-Salis,
CONSIDÉRANT l'acceptation du propriétaire du bien de céder la partie en herbe de la parcelle (soit une surface de 220 m²), à hauteur de 50 000 euros,
CONSIDÉRANT l'esquisse du projet d'aménagement et du projet de division en deux lots de ladite parcelle, tels que présentés à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 20 septembre 2023,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de se porter acquéreur de la partie de la parcelle cadastrée section AM 219 au prix total de 50 000,00 €,

PREND ACTE que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes notariés correspondants et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny


